



# **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2026**

## **LISTE DES DELIBÉRATIONS**



# **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

## **Ordre du jour**

### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 5 juin 2026 et du 8 juin 2026
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Talence
- 4 – Délégations et représentations du Conseil Municipal – mise à jour
- 5 - Convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps
- 6 – Avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2031

### **RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, au Renouvellement urbain, à l'Action et cohésion sociales, aux Politiques de prévention**

- 7 - Produits communaux - Années 2015 à 2025 - Admissions en non-valeur – Budget principal
- 8 - Produits communaux - Années 2019 à 2025 - Créances éteintes
- 9 - Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2025
- 10 - Avenant à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

### **RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture**

- 11 - Médiathèques – Avenant à la convention d'objectifs de l'association Ludiloisirs

### **RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée aux Espaces publics, à la Transition Ecologique et Energétique et aux Bâtiments communaux**

- 12 - Adhésion de la ville à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)
- 13 - Rapport d'activités du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Eclairage public - Année 2025

### **RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports**

- 14 - Subvention à l'association sportive du collège Notre Dame Sévigné Talence
- 15 - Conventions d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives entre la ville de Talence et les associations UST Plongée Le Nautille et Talence Natation Club

### **RAPPORTEUR M. LEFEVRE, Conseiller municipal délégué aux Mobilités, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement**

- 16 - Pérennisation de l'abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants
- 17 - Création d'un parking de stationnement rotatif Allée Peixotto
- 18 - Abrogation de la délibération N°17 du 08 juin 2026 et création d'une tarification spécifique de stationnement longue durée à proximité des secteurs impactés par le projet de Bus Express et des aménagements associés sur la commune de Talence

### **RAPPORTEUR Mme COSTAGLIOLI, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, à la Vie étudiante**

- 19 - Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE
- 20 - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

**RAPPORTEUR M. DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et relations avec les partenaires sociaux**

- 21 - Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM)
- 22 - Reconduction de la mission de médiateur territorial
- 23 - Création de cinq postes non permanents d'animateurs multisports à temps non complet
- 24 - Création des postes au sein du service Jeunesse et vie étudiante
- 25 - Création d'un poste de gestionnaire administratif et financier au sein de la direction des bâtiments communaux et de la transition énergétique
- 26 - Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville de Talence et le Comité de coordination des Œuvres Sociales du personnel (COS)
- 27 – Débat sur la protection sociale complémentaire
- 28 - Attribution d'un CIA majoré versé au départ à la retraite des agents

**ADDITIF**

**RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances**

- 29 - Construction d'une cuisine centrale – Marché n°26-11/01 « Fondations/Gros œuvre » - SAS Dune Constructions - Garantie de paiement des fournisseurs

**RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 30 - Denrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) - Election de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREDEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 5 juin 2026 et du 8 juin 2026

**Monsieur le Maire expose** :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques du 5 et du 8 juin 2026. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,



Vincent BESNARD



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBRELL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

### **N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil**

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, enregistrée en préfecture le 23 mars 2026, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire ou son suppléant en cas d'empêchement selon les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par subdélégation, par un élu municipal :

| N° -<br>DATE     | OBJET / NATURE DE LA DECISION                                                                                                                                    | BENEFICIAIRE<br>ou<br>PRESTATAIRE                            | SIGNATAIRE<br>DE LA<br>DECISION<br>MUNICIPALE |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| N° 1<br>19/05/26 | Afin de prévenir tout contentieux, recours aux services d'une étude de commissaire de justice pour effectuer la notification d'un arrêté au domicile d'un agent. | SCP BARRENECHE –<br>CAGNON –<br>VANMEENEN –<br>Bordeaux (33) | Emmanuel<br>SALLABERRY                        |



|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                           |                        |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------|
| N° 2<br>20/05/26 | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/05/2026 soit une parcelle de terrain située 7 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 13, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> , soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS). | Mme CHANTECAIL –<br>Montesson (78)        | Jeanne<br>SALLET       |
| N° 3<br>20/05/26 | Délivrance d'une concession pour une durée de 30 ans à compter du 29/04/2026 soit une case située au columbarium, emplacement n° 173, pour la somme de 1 100,00 € (soit 733,33 € pour la Ville et 366,67 € pour le CCAS).                                                                                                | Mme FURLAN-<br>SCHIEBER -<br>Talence (33) | Jeanne<br>SALLET       |
| N° 4<br>20/05/26 | Délivrance d'une concession pour une durée de 30 ans à compter du 11/05/2026 soit une case située au columbarium, emplacement n° 174, pour la somme de 1 100,00 € (soit 733,33 € pour la Ville et 366,67 € pour le CCAS).                                                                                                | Mme SANZ –<br>Talence (33)                | Jeanne<br>SALLET       |
| N° 5<br>20/05/26 | Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence, et délégation de signature pour ce faire au responsable du service « Régie des transports » après avoir constaté que les pneus de 6 véhicules municipaux stationnés sur le parking de l'hôtel de ville avaient été crevés.   |                                           | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 6<br>20/05/26 | Passation d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » afin de permettre au bénéficiaire de quitter son bureau actuel pour intégrer l'espace Coworking au 01/05/2026.<br>L'avenant prendra effet à compter de sa signature.                             | SOCIETE NEA<br>ACADEMIE –<br>Talence (33) | Emmanuel<br>SALLABERRY |
|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                           |                        |



|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                     |                    |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| N° 7<br>21/05/26  | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 <sup>ème</sup> Division, 6 <sup>ème</sup> rang, n° 1, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS). | Mme FARGES –<br>Camps-Saint-<br>Mathurin-Léobazal<br>(19)                                           | Jeanne<br>SALLET   |
| N° 8<br>21/05/26  | Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 19/05/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 <sup>ème</sup> Division, 8 <sup>ème</sup> rang, n° 10, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).  | Mme BARREAU –<br>Biganos (33)                                                                       | Jeanne<br>SALLET   |
| N° 9<br>21/05/26  | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 14/06/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 <sup>ème</sup> Division, 14 <sup>ème</sup> rang, n° 6, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS). | Mme DOUENCE –<br>Gradignan (33)                                                                     | Jeanne<br>SALLET   |
| N° 10<br>21/05/26 | Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré le 02/06/2026 pour les représentations scolaire et tout public des artistes enseignants de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.<br><br>Montant de la dépense : 2 614,73 € TTC                                                                                                           | UNIVERSITE DE<br>BORDEAUX –<br>Talence (33)                                                         | Vincent<br>BESNARD |
| N° 11<br>21/05/26 | Signature d'une convention pour le prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 51 478,00 € du 01 au 02/06/2026 dans le cadre des concerts Musiqu'en ville.<br><br>Montant de la dépense : 140,00 € TTC                                                                                                                                   | INSTITUT<br>DEPARTEMENTAL DE<br>DEVELOPPEMENT<br>ARTISTIQUE ET<br>CULTUREL (IDDAC) –<br>Bègles (33) | Vincent<br>BESNARD |
|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                     |                    |



|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                     |                    |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| N° 12<br>21/05/26 | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 28/06/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 11, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS). | Mme DEL TORO-COSTE –<br>Aramits (64)                                                                | Jeanne<br>SALLET   |
| N° 13<br>21/05/26 | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 18/06/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 <sup>ème</sup> Division, 2 <sup>ème</sup> rang, n° 2, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).  | M. DIEU –<br>Pessac (33)                                                                            | Jeanne<br>SALLET   |
| N° 14<br>26/05/26 | Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 24 486,88 € du 25 au 29/06/2026 dans le cadre de la programmation artistique du festival En plein Arts.<br><br>Montant de la dépense : 100,00 € net de TVA                                                                                                       | INSTITUT<br>DEPARTEMENTAL DE<br>DEVELOPPEMENT<br>ARTISTIQUE ET<br>CULTUREL (IDDAC) –<br>Bègles (33) | Vincent<br>BESNARD |
| N° 15<br>26/05/26 | Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Wanted » le 26/06/2026 et mise à disposition de l'espace à proximité du Dôme dans le cadre du festival En plein Arts.<br><br>Montant des prestations : 2 727,18 € TTC                                                                                                | BRUITAL<br>COMPAGNIE –<br>Toulouse (31)                                                             | Vincent<br>BESNARD |
| N° 16<br>26/05/26 | Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Blanc Flocon » le 26/06/2026 pour le tout public à partir de 5 ans et mise à disposition de l'espace à proximité du Dôme dans le cadre du festival En plein Arts.<br><br>Montant des prestations : 950,00 € nets de TVA                                              | COMPAGNIE ROGER<br>CIE –<br>Bordeaux (33)                                                           | Vincent<br>BESNARD |



|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                             |                 |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| N° 17<br>26/05/26 | Passation d'un contrat de cession pour la représentation du Brass Band « B-FONK » le 26/06/2026 et mise à disposition de l'espace à proximité du Dôme dans le cadre du festival En plein Arts.<br><br>Montant des prestations : 1 800,46 € TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | COMPAGNIE LA ROUTE PRODUCTIONS – Cenon (33)                 | Vincent BESNARD |
| N° 18<br>26/05/26 | Passation d'un contrat de cession pour l'animation « Les instruments Géants » le 26/06/2026 et mise à disposition de l'espace à proximité du Dôme dans le cadre du festival En plein Arts.<br><br>Montant des prestations : 1 277,65 € TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | SUDAR PUBLISHING – Toulouse (31)                            | Vincent BESNARD |
| N° 19<br>28/05/26 | Passation d'avenants aux marchés de travaux d'extension de la crèche municipale « Îlot des enfants » suivants :<br><br>- Marché n° 25-27-3 – Menuiseries extérieures<br>Montant initial du marché : 95 124,00 € TTC<br>Montant de l'avenant n° 1 : - 18 400,00 € HT<br>Montant de l'avenant n° 2 : + 1 680,00 € HT<br>Nouveau montant du marché : 75 060,00 € TTC<br><br>- Marché n° 25-27-11 – Serrurerie<br>Montant initial du marché : 73 200,00 € TTC<br>Montant de l'avenant n° 1 : + 2 032,88 € HT<br>Nouveau montant du marché : 75 639,46 € TTC | SAS EFICALU – Martillac (33)<br><br>SARL EGM – Eysines (33) | Cyril MENET     |
| N° 20<br>28/05/26 | Conclusion d'une convention pour la mise à disposition dès le 05/06/2026, à titre gracieux, de la salle du Solarium dans le cadre du spectacle des élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 06/06/2026.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)                        | Vincent BESNARD |
| N° 21<br>01/06/26 | Passation d'un accord-cadre à bons de commande de maintenance du matériel de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | SAS ELECTROCOEUR –                                          | Cyril MENET     |



|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                     |                        |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                   | défibrillation pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement 3 fois un an.<br><br>Montant maximum annuel : 3 000,00 € HT                                                                                                                                                                 | Béthune (62)                                                                                                        |                        |
| N° 22<br>01/06/26 | Recours aux conseils juridiques dans le cadre de la gestion d'un dossier complexe dans le domaine des ressources humaines afin qu'une solution juridiquement sécurisée soit trouvée.                                                                                                                                            | SCP d'avocats<br>« CGCG & Associés »<br>–<br>Montpellier (34)<br><br>Etablissement<br>secondaire : Bordeaux<br>(33) | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 23<br>02/06/26 | Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto, du Château Peixotto et de la salle Léo Lagrange les 13 et 14/07/2026 pour l'organisation de la Fête Nationale.                                                                                                                                          | ASSOCIATION<br>TALENCE<br>EVENEMENTS –<br>Talance (33)                                                              | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 24<br>03/06/26 | Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'une animation biodiversité ludique et immersive sous forme d'ateliers interactifs (observations au microscope, blind test sonore, quiz participatif) à la Maison du Développement Durable le 17/06/2026.<br><br>Montant des prestations : 300,00 € TTC               | Mme NAOUI –<br>Mérignac (33)                                                                                        | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 25<br>03/06/26 | Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville à MM MERLIN et CHOLLET (service juridique de la ville) dans le cadre de la requête introduite par DALKIA auprès du Tribunal du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement établi à son encontre. |                                                                                                                     | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 26<br>05/06/26 | Passation d'un accord-cadre à bons de commande de maintenances des récupérateurs d'eaux de pluie pour une durée                                                                                                                                                                                                                 | SAS KIPOPLUIE –<br>Cestas (33)                                                                                      | Cyril MENET            |



|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                  |                        |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                   | <p>d'un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement deux fois un an.</p> <p>Montant annuel maximum : 10 000,00 € HT</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                  |                        |
| N° 27<br>08/06/26 | <p>Signature d'une convention pour le prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 61 823,31 € du 16 au 24/06/2026 pour les différentes auditions, concerts et représentations dansées de fin d'année scolaire de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.</p> <p>Montant de la dépense : 140,00 € TTC</p>                                                                                                                               | <p>INSTITUT<br/>DEPARTEMENTAL DE<br/>DEVELOPPEMENT<br/>ARTISTIQUE ET<br/>CULTUREL (IDDAC) –<br/>Talence (33)</p> | Vincent<br>BESNARD     |
| N° 28<br>08/06/26 | <p>Signature d'un avenant à la convention de prestation de services conclue en janvier 2026 visant à formaliser la participation des élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à une représentation sur la scène du prestataire le 30/06/2026.</p> <p>Cette participation est réalisée à titre gracieux.</p>                                                                                                                        | <p>ASSOCIATION S-DOG<br/>– Lormont (33)</p>                                                                      | Vincent<br>BESNARD     |
| N° 29<br>09/06/26 | <p>Passation d'un contrat de prestation afin de disposer de photographies de la faune et de la flore locale dans le but de sensibiliser les citoyens à cette thématique. Ces clichés feront l'objet d'une exposition au Forum des Arts et de la Culture et deux temps de sensibilisation à la biodiversité (un pour le grand public et un à destination du jeune public) seront proposés.</p> <p>Montant des prestations : 4 900,00 € TTC</p> | <p>M. CAMPISTRON -<br/>Barsac (33).</p>                                                                          | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 30<br>09/06/26 | <p>Signature d'une convention d'occupation temporaire de locaux pour deux ans et à titre gratuit (bâtiment A4 sis 351 cours de la Libération) afin d'y organiser des formations de techniques de progression et de sécurisation de bâtiment en mode dynamique</p>                                                                                                                                                                             | <p>UNIVERSITE DE<br/>BORDEAUX –<br/>Talence (33)</p>                                                             | Emmanuel<br>SALLABERRY |



|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                |                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                   | à l'attention des agents de la Police Municipale.                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                |                        |
| N° 31<br>10/06/26 | Passation d'une convention de mise à disposition de locaux (bureau 10) dans la structure « Talence pépinière » avec prise d'effet à la date de sa signature.                                                                                                                                                             | CREDER –<br>Mérignac (33)                                                      | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 32<br>15/06/26 | Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 11/06/2026 soit une case située au columbarium, emplacement n° 100, pour la somme de 1 100,00 € (soit 733,33 € pour la Ville et 366,67 € pour le CCAS).                                                                                                | Mme ABADIE –<br>Talence (33)                                                   | Jeanne<br>SALLET       |
| N° 33<br>15/06/26 | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 24/05/2026 soit une parcelle de terrain située 6 <sup>ème</sup> Division, 5 <sup>ème</sup> rang, n° 7, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m, pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).   | Mme MATHIEU –<br>Mérignac (33)                                                 | Jeanne<br>SALLET       |
| N° 34<br>15/06/26 | Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/11/2025 soit une parcelle de terrain située 3 <sup>ème</sup> Division, 14 <sup>ème</sup> rang, n° 10, d'une superficie de 2,00 m <sup>2</sup> soit 2,00 x 1,00 m, pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS). | Mme GODÉRE –<br>Salles (33)                                                    | Jeanne<br>SALLET       |
| N° 35<br>15/06/26 | Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts de deux agents de la Police municipale, victimes d'outrages le 29/05/2026 et ayant obtenu la protection fonctionnelle de la part de la Ville, dans le cadre de la procédure juridictionnelle en cours.  | Deux agents de la<br>Police Municipale<br><br>SELARL SAPATA –<br>Bordeaux (33) | Emmanuel<br>SALLABERRY |
| N° 36<br>15/06/26 | Réalisation d'un contrat de prêt Cohésion sociale d'un montant de 5 000 000,00 € pour                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                | Emmanuel<br>SALLABERRY |



|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                       |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--|
|  | <p>le financement d'une cuisine centrale aux conditions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée d'amortissement : 25 ans</li> <li>- Périodicité des échéances : trimestrielle</li> <li>- Index : Livret A</li> <li>- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6 %</li> <li>- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</li> <li>- Amortissement : prioritaire</li> <li>- Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non-mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</li> <li>- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</li> <li>- Typologie Gissler : 1A</li> <li>- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</li> </ul> | <p>CAISSE DES<br/>DEPOTS ET<br/>CONSIGNATIONS –<br/>Bordeaux (33)</p> |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--|

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,

**Emmanuel SALLABERRY**





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 5.2 – Fonctionnement des assemblées**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Adoption du Règlement intérieur du Conseil Municipal

**Monsieur le Maire expose :**

« L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

Par conséquent, je vous propose d'adopter le règlement intérieur figurant en pièce jointe à la présente délibération qui viendra se substituer à celui adopté le 9 novembre 2020.



Ce règlement intérieur a pour but de préciser les modalités relatives au fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE – Vivons Talence)

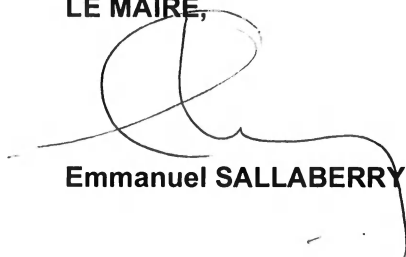
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**

**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Délégations et représentations du Conseil Municipal – Mise à jour

**Monsieur le Maire expose :**

«Par délibérations n° 6 en date du 30/03/2026 et n° 5 en date du 27/04/2026, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de diverses instances et organismes extérieurs.

Il convient aujourd'hui de procéder à la mise à jour de cette délibération conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les instances suivantes :

- Agence bordelaise de médiation sociale : il s'agit de la nouvelle entité juridique sous forme associative de médiation sociale, anciennement GIP Médiation sociale. Il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant.
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.



Je vous propose de ne pas procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... ») pour désigner les membres qui représenteront la Ville auprès de ces instances.

## ASSOCIATIONS

### Culture

#### **- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES**

- M. Vincent BESNARD
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- Mme Assia GROSTEFAN
- Mme Anne-Sophie LAHAYE

#### **- TALENCE EVENEMENTS**

- Mme Frédérique GELLY
- Mme Marie ARZOINE
- Mme Rachel BARBON
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Isabelle RAMI

### Social / Economie

#### **- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY



**- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)**

Elus

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Rachel BARBON
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Karine FONTANA
- Mme Marlène PARIS
- Mme Isabelle BROUAT
- M. Gérard JEAN
- M. Philippe GUILLEM

**- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE**

- |                    |           |
|--------------------|-----------|
| - M. Cyril MENET   | Titulaire |
| - M. Charley GIRON | Suppléant |

**- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE**

- M. François JESTIN
- M. Alain CAZABONNE

**- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. François JESTIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Stéphanie DESIRÉ
- Mme Hélène MICOINE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- Mme Assia GROSTEFAN
- M. Florian DELLAC
- M. David BIMBOIRE
- Mme Hélène ROUÉ

**- FRANCE MEDIATION**

- M. François JESTIN

**- MISSION LOCALE DES GRAVES**

Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Arnaud DELBREL
- Mme Aminata POUYE



Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Aminata POUYE

Secrétariat permanent

- M. Salem ERCHOUK

**- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Laurence LAFITE
- M. Salem ERCHOUK

**- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)**

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Sébastien KEREBEL
- Mme Hélène ROUÉ

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

---

**Enfance / Jeunesse**

**- CENTRE ANIMATION JEUNESSE**

- M. Alain CAZABONNE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI



## Environnement / Cadre de vie

### **- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA**

- Mme Sophie RONDEAU

## Sport

### **- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM**

- M. Emmanuel SALLABERRY  
- M. Alain CAZABONNE  
- M. Frédéric FARGUES

### **- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT**

- M. Frédéric FARGUES

### **- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS SPORTIVES**

|                                                           |                                                                       |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT                          | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                      |
| UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO                             | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                      |
| UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME                         | M. Philippe DE LA BIGNE<br>Titulaire                                  |
| UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON                          | M. Philippe DE LA BIGNE<br>Titulaire                                  |
| UNION SPORTIVE TALENCE BASKET                             | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                      |
| UNION SPORTIVE TALENCE BOXE                               | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                      |
| UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS                     | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire<br>Mme Laurence LAFITE<br>Suppléante |
| GRADIGNAN TALENCE ESCRIME                                 | M. Cyril MENET<br>Titulaire                                           |
| FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football) | M. Alain CAZABONNE<br>Titulaire                                       |
| UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE                        | M. Jean-François LAROSE                                               |



|                                                                            |                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            | Titulaire                                                                |
| UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL                                            | M. Sébastien KEREBEL<br>Titulaire                                        |
| UNION SPORTIVE TALENCE JUDO                                                | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| UNION SPORTIVE TALENCE KARATE                                              | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE                                            | M. Jean-François LAROSE<br>Titulaire<br>M. Frédéric FARGUES<br>Suppléant |
| UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO                                           | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE                                     | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL                                         | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE                                | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talance Escalade Vertige) | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| UNION SPORTIVE TALENCE YOGA                                                | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| ECOLE DE KARATE SANT-GENES                                                 | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| CAMPUS AÏKIDO                                                              | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| TNC TALENCE NATATION CLUB                                                  | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |
| ANONYMES DU CAMPUS                                                         | Mme Lucie MAYNADIER<br>Titulaire                                         |



## BOURSES

### **- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI

### **- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Isabelle RAMI

### **- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Hélène ROUÉ

### **- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Jeanne SALLET
- M. Cyril MENET
- M. David BIMBOIRE

### **- T'AS DE L'IDEE**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Hervé LEFEVRE
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Anne-Sophie LAHAYE



**- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE**

- M. Philippe DE LA BIGNE

**- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)**

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

## - COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Cyril MENET
- M. François JESTIN
- M. Philippe DE LA BIGNE
- M. Oussama BOUDINAR

Suppléants :

- M. Sébastien KEREBEL
- Mme Dominique PEIRO
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- Mme Isabelle RAMI

**- COMITE D'AGREMENT POUR L'INCUBATEUR ET COWORKING AU PAVILLON  
FEHLMANN**

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabelle BALLIGAND
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- Mme Emmanuelle BARRAQUÉ-GARAT
- Mme Isabelle RAMI



**- COMITE D'AGREMENT « TALENCE PEPINIERE »**

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Hélène ROUÉ

**ENSEIGNEMENT / EDUCATION**

**- COLLEGE HENRI BRISSON**

- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - Mme Frédérique GELLY     | Titulaire  |
| - Mme Patricia COSTAGLIOLI | Suppléante |

**- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE**

- Mme Patricia COSTAGLIOLI

**- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)**

- M. Frédéric FARGUES

**- ENSAM (Conseil d'Administration)**

- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - Mme Patricia COSTAGLIOLI | Suppléante |
|----------------------------|------------|

**- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE**

- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - Mme Patricia COSTAGLIOLI | Titulaire  |
| - Mme Laurence LAFITE      | Suppléante |

**- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE**

- |                                |            |
|--------------------------------|------------|
| - M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA | Titulaire  |
| - M. Philippe DE LA BIGNE      | Titulaire  |
| - Mme Isabelle BALLIGAND       | Suppléante |
| - M. Arnaud DELBREL            | Suppléant  |



**- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER**

- |                           |            |
|---------------------------|------------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire  |
| - Mme Laurence LAFITE     | Titulaire  |
| - M. Andréa FERNANDEZ     | Titulaire  |
| <br>                      |            |
| - M. Charley GIRON        | Suppléant  |
| - Mme Sophie RONDEAU      | Suppléante |
| - Mme Anne-Sophie LAHAYE  | Suppléante |

**- COLLEGE VICTOR LOUIS**

- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| - Mme Patricia COSTAGLIOLI | Titulaire |
| - M. Andréa FERNANDEZ      | Suppléant |

**- LYCEE VICTOR LOUIS**

- |                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Andréa FERNANDEZ     | Suppléant |

**- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES**

| ECOLES                   | ELUS                          |
|--------------------------|-------------------------------|
| Maternelle J. JAURES     | Mme Frédérique FABRE-TABOURIN |
| Maternelle GAMBETTA      | Mme Frédérique GELLY          |
| Elémentaire GAMBETTA     | Mme Frédérique GELLY          |
| Maternelle A. CAMUS      | Mme Sophie RONDEAU            |
| Elémentaire A. CAMUS     | Mme Sophie RONDEAU            |
| Maternelle JOLIOT-CURIE  | M. Charley GIRON              |
| Elémentaire JOLIOT-CURIE | Mme Sophie RONDEAU            |
| Maternelle G. LASSERRE   | M. Jean-François LAROSE       |
| Elémentaire G. LASSERRE  | M. Jean-François LAROSE       |



|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| <b>Primaire P. LAPIE</b>         | Mme Jeanne SALLET   |
|                                  |                     |
| <b>Primaire M. RAVEL</b>         | Mme Idrisse KASDORF |
|                                  |                     |
| <b>Maternelle SAINT-EXUPERY</b>  | M. François JESTIN  |
| <b>Elémentaire SAINT-EXUPERY</b> | M. François JESTIN  |
|                                  |                     |
| <b>Maternelle J. MICHELET</b>    | M. Arnaud DELBREL   |
| <b>Elémentaire J. MICHELET</b>   | M. Arnaud DELBREL   |
|                                  |                     |
| <b>Maternelle P. PICASSO</b>     | M. François JESTIN  |

**- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)**

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Idrisse KASDORF
- M. Vincent BESNARD
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Anne-Sophie LAHAYE
- M. Andréa FERNANDEZ

**- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE**

- Mme Jeanne SALLET

**INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS**

**- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

**- AGENCE D'URBANISME BORDEAUX AQUITAINE A'URBA (Assemblée générale)**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

**- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE**

- M. Mathieu COLDEFY



**- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

- M. Alain CAZABONNE

**- CONSEIL MEDICAL**

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| - Mme Chantal CHABBAT     | Titulaire  |
| - Mme Dominique PEIRO     | Suppléante |
| - M. Oussama BOUDINAR     | Suppléant  |
|                           |            |
| - M. Philippe DE LA BIGNE | Titulaire  |
| - M. Sébastien KEREBEL    | Suppléant  |
| - M. David BIMBOIRE       | Suppléant  |

**- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE**

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| - Mme Patricia COSTAGLIOLI |            |
| - Mme Anne-Sophie LAHAYE   | Suppléante |

**- FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

- Mme Jacqueline CHADEBOST

**- AGENCE BORDELAISE DE MEDIATION SOCIALE**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - M. François JESTIN      | Titulaire |
| - M. Jean-François LAROSE | Suppléant |



## **- JARDIN BOTANIQUE**

### Comité directeur

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabelle RAMI

### Comité de pilotage

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

## **- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES**

### Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY
  - M. François JESTIN
  - Mme Isabelle RAMI
- Président

### Conseil d'Etablissement

- M. Jean-François LAROSE

### Personnalités qualifiées

- M. Jean KOMOROWSKI
- M. Henri LEPERS

## **- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)**

- Mme Sophie RONDEAU

## **- RESEAU NATURE (Correspondants)**

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND



**- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

**- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE**

- M. Emmanuel SALLABERRY

- Mme Sophie RONDEAU

- M. Sébastien KEREBEL

- Mme Sophie RONDEAU

Interlocuteur pour les CEE



## GROUPES DE TRAVAIL

### **- GROUPE DE TRAVAIL REFLEXION SUR LA VILLE DE DEMAIN**

#### Elus :

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Présidente     |
| - M. Guillaume HANOTIN          | Vice-Président |
| - M. François JESTIN            |                |
| - M. Charley GIRON              |                |
| - Mme Isabelle BALLIGAND        |                |
| - M. Mathieu JOYON              |                |
| - M. Hervé LEFEVRE              |                |
| - M. Philippe DE LA BIGNE       |                |
| - Mme Frédérique GELLY          |                |
| - Mme Hélène MICOINE            |                |
| - M. Jean-François LAROSE       |                |
| - M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA  |                |
| - M. Arnaud DELBREL             |                |
| - Mme Idrisse KASDORF           |                |
| - M. Oussama BOUDINAR           |                |
| - Mme Hélène ROUÉ               |                |

#### Personnalités qualifiées :

- Mme Sarah ALLAM
- M. Christian BARDIN
- Mme Jasmina PAVLOVA

Représentants des services municipaux

### **- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE**

- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Isabelle BALLIGAND
- M. Mathieu JOYON
- M. Charley GIRON
- M. François JESTIN
- M. Cyril MENET
- Mme Aminata POUYE
- Mme Anne-Sophie LAHAYE



**- GROUPE DE TRAVAIL STATIONNEMENT**

- M. Florian DELLAC
- M. Hervé LEFEVRE
- M. Jean-François LAROSE
- M. Oussama BOUDINAR

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the beginning and a long, sweeping horizontal stroke.

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREDEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps

### **Monsieur le Maire expose :**

« Depuis 2007, la Ville, propriétaire du stade nautique Henri Deschamps, permet aux Gradignanais un accès privilégié à cet établissement, dans le cadre d'une mutualisation des équipements sportifs et de bonne gestion des territoires que la ville souhaite poursuivre.

Cet accès préférentiel est prévu par une convention de partenariat qui arrive à échéance. Une nouvelle convention a été rédigée. Elle permet aux Gradignanais de bénéficier, comme auparavant, du tarif résident et leur donne accès aux diverses animations et activités dispensées dans l'établissement.

En contrepartie, la ville de Gradignan s'engage à verser une participation financière annuelle (réactualisée chaque année) à la Ville, permettant de compenser la différence enregistrée entre le tarif résident et non résident sur la base de la fréquentation N-1.



Cela étant exposé, je vous propose de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps jointe à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2031 – Avis du conseil

**Monsieur le Maire expose :**

« La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 a pour objectif principal le développement des capacités d'accueil des gens du voyage sur l'ensemble du territoire. Son article 1er prévoit l'élaboration d'un Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) copiloté par l'Etat et le Conseil Départemental. Les communes concernées par les mesures prescrites doivent émettre un avis avant son entrée en vigueur.

Le projet de SDAHGV 2026-2031 prescrit pour la ville de Talence la création de 28 places de terrains familiaux locatifs publics sur son territoire. Le document précise que « les places à produire sont réparties entre les 14 communes de la métropole qui n'ont ni équipement, ni projet d'équipement sur leur territoire, avec un effort différencié en fonction de la population communale ».

Ci-après le lien pour accéder au projet de SDAHGV 2026-2031 :  
<https://box.gironde.fr/owncloud/index.php/s/U6isO36cgK5Zb5J>



Nous regrettons que ce document ne prenne pas en compte le fait que Talence ait co-financé à hauteur de 400 000 € la construction d'une aire d'accueil intercommunale de gens du voyage de 30 places à Villenave-d'Ornon, et participait à son fonctionnement à hauteur de 21 000 € par an dans le cadre d'un SIVU avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon.

La compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ayant été transférée à Bordeaux Métropole en 2015, cette somme est désormais versée chaque année à la Métropole, dans le cadre de la CLECT. Cette contribution financière n'est pas prise en compte dans la répartition des places à produire entre les différentes communes.

De plus, le nombre de places à produire est également déterminé en fonction de la population des communes, et ce au détriment d'un autre critère fondamental, à savoir les capacités foncières réellement disponibles pour réaliser ce type d'équipement.

Pour ces différentes raisons, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Gironde pour la période 2026-2031. »

**ADOpte PAR 34 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Produits communaux - Années 2015 à 2025 - Admissions en non-valeur – Budget principal

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le comptable public m'a adressé trois bordereaux de situation avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2015 à 2025 pour un montant total de 9 826,98 €.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 8 819,33 €,
- des redevances pour des activités culturelles pour 617,74 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 338,91 €,
- des redevances pour des activités sportives pour 20,00 €,
- un dépassement horaire facturé par le cimetière pour 31,00 €.



Le montant des dépenses sera imputé à l'article 6541 du budget.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOpte par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBRELL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Produits communaux - Années 2019 à 2025 - Créances éteintes

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Le comptable public m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes concernant :

- des créances de cantine et de garderie d'administrés prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction des dossiers par la Commission de surendettement de la Banque de France, à hauteur de 5 222,34 €,
- des créances d'occupation du domaine public suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 1 375,00 €,
- des loyers de la pépinière d'entreprises de Thouars suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette pour 721,28 €,
- des redevances de taxe sur la publicité extérieure suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette pour 512,50 €.



Le montant total de ces créances éteintes est de 7 831,12 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres. »

ADOpte par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

A stylized, cursive signature in black ink.

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A stylized, cursive signature in black ink.

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2025

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Je vous rappelle que la Commune de Talence a bénéficié en 2025 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 2 913 287 €.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine, je vous présente aujourd'hui le tableau retraçant l'utilisation de ces fonds pour des actions de développement social urbain entreprises en 2025. »

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.



**RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES**  
**EN 2025**

**Coût des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires**

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| Interventions Politique de la Ville                        | 112 157 €   |
| Fonctionnement d'une Maison des Droits de l'Homme          | 708 662 €   |
| Requalification du quartier de Thouars                     | 341 861 €   |
| Travaux sur équipements publics et entretien espaces verts | 1 112 646 € |
| Subventions aux associations                               | 617 400 €   |
| Fonctionnement de la Médiathèque de quartier               | 581 450 €   |

**Montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et % de financement des actions**

| Coût total des actions | DSU         | % du Financement DSU |
|------------------------|-------------|----------------------|
| 3 474 176 €            | 2 913 287 € | 83,86 %              |

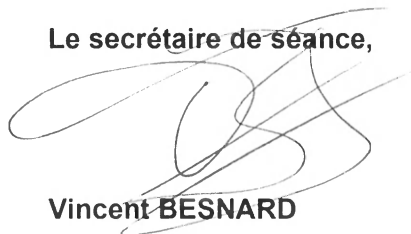


## UTILISATION FONDS DSU

|                                               | 2025               | 2024               | 2023                | 2022                | 2021                  | 2020                  |
|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Interventions Politique de la ville</b>    | <b>112 157 €</b>   | <b>155 493 €</b>   | <b>158 091 €</b>    | <b>139 301 €</b>    | <b>110 330 €</b>      | <b>194 941 €</b>      |
| Frais de fonctionnement                       | 4 094 €            | 14 679 €           | 16 239 €            | 14 545 €            | 15 747 €              | 49 398 €              |
| Dépenses de personnel                         | 108 063 €          | 140 814 €          | 141 852 €           | 124 756 €           | 94 583 €              | 145 544 €             |
| <b>Maison des Droits de l'Homme</b>           | <b>708 662 €</b>   | <b>814 955 €</b>   | <b>783 472 €</b>    | <b>682 254 €</b>    | <b>564 515 €</b>      | <b>521 132 €</b>      |
| Dépenses de personnel                         | 572 559 €          | 654 627 €          | 629 886 €           | 591 838 €           | 470 742 €             | 467 656 €             |
| Frais de fonctionnement                       | 91 754 €           | 122 351 €          | 111 594 €           | 43 784 €            | 49 140 €              | 9 281 €               |
| Permanences                                   | - €                | 0 €                | 0 €                 | 0 €                 | 9 161 €               | 21 523 €              |
| Animations + forum des associations           | 44 349 €           | 37 977 €           | 41 992 €            | 46 633 €            | 35 472 €              | 22 672 €              |
| <b>Requalification du quartier de Thouars</b> | <b>341 861 €</b>   | <b>25 993 €</b>    | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>            | <b>49 633 €</b>       |
| <b>Travaux sur les bâtiments publics</b>      | <b>1 112 646 €</b> | <b>1 445 308 €</b> | <b>8 372 554 €</b>  | <b>10 294 297 €</b> | <b>5 133 835 €</b>    | <b>1 967 313 €</b>    |
| Stade nautique                                | 114 623 €          | 1 182 397 €        | 7 996 470 €         | 9 578 654 €         | 3 156 338 €           | 1 229 505 €           |
| Stade de Thouars et tennis couverts           | 750 516 €          | 116 146 €          | 336 981 €           | 212 084 €           | 773 202 €             | 33 605 €              |
| Salle Coubertin                               | 438 €              | 17 251 €           | 0 €                 | 5 563 €             | 5 614 €               | 173 363 €             |
| Château de Thouars                            | 55 287 €           | 89 020 €           | 26 844 €            | 1 030 €             | 39 428 €              | 112 766 €             |
| Centre de Loisirs                             | 191 423 €          | 36 256 €           | 6 542 €             | 1 250 €             | 8 453 €               | 20 918 €              |
| Le Dôme                                       | - €                | 4 238 €            | 0 €                 | 0 €                 | 4 238 €               | 19 517 €              |
| Maison des Solidarités                        | 360 €              | 0 €                | 5 717 €             | 495 716 €           | 1 146 563 €           | 377 640 €             |
| <b>Subventions aux associations</b>           | <b>617 400 €</b>   | <b>609 830 €</b>   | <b>572 900 €</b>    | <b>599 400 €</b>    | <b>616 400 €</b>      | <b>625 100 €</b>      |
| Associations de quartier                      | 1 400 €            | 1 400 €            | 1 400 €             | 1 400 €             | 900 €                 | 1 000 €               |
| Mixité                                        | 170 000 €          | 173 430 €          | 159 000 €           | 173 000 €           | 175 500 €             | 184 100 €             |
| CAJ                                           | 446 000 €          | 435 000 €          | 412 500 €           | 425 000 €           | 440 000 €             | 440 000 €             |
| <b>Médiathèque</b>                            | <b>581 450 €</b>   | <b>578 607 €</b>   | <b>561 571 €</b>    | <b>506 301 €</b>    | <b>420 205 €</b>      | <b>419 062 €</b>      |
| <b>TOTAL dépenses</b>                         | <b>3 474 176 €</b> | <b>3 630 186 €</b> | <b>10 448 588 €</b> | <b>12 221 553 €</b> | <b>6 845 284,99 €</b> | <b>3 777 181,68 €</b> |
| <b>Montant de la DSU</b>                      | <b>2 913 287 €</b> | <b>2 777 076 €</b> | <b>2 640 070 €</b>  | <b>2 568 268 €</b>  | <b>2 501 385,00 €</b> | <b>2 440 973,00 €</b> |
| <b>Soit couverture des dépenses ci-dessus</b> | <b>83,86%</b>      | <b>76,50%</b>      | <b>25,27%</b>       | <b>21,01%</b>       | <b>36,54%</b>         | <b>64,62%</b>         |

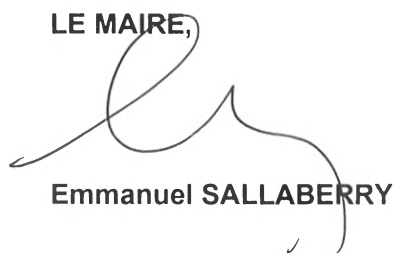
POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 8.2 – Aide sociale**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Avenant à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Renouvellement urbain, à l'Action et cohésion sociales, aux Politiques de prévention, expose :**

« La ville de Talence s'est engagée dans l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». 39 territoires ont été retenus pour développer des initiatives, simplifier l'accès aux droits et limiter le non-recours.

Une convention de partenariat liant la Collectivité avec l'Etat a été adoptée par délibération du 11 mars 2024.

Les principales réalisations de l'année 2026 sont les suivantes :

- Permanences mises en place par le conseiller d'accès aux droits sociaux au sein du CCAS, du Service Emploi, du Dôme : 184 personnes reçues en entretien pour une évaluation et ouverture des droits quand c'est possible (majoritairement RSA/Prime d'activité, CSS/AME, APL)
- Participation aux événements municipaux, des actions d'aller vers et de porte-à-porte, stands avec le Café Papote sur le Campus



- Une campagne de communication début 2025 sur le réseau affichage de la Ville
- Une formation de 4 jours sur le Développement du Pouvoir d'Agir à destination de 12 professionnels du territoire (associatifs et institutionnels)
- Publication du guide de l'accès aux droits sur Talence (version papier et sur le site de la ville)

Un avenant d'exécution à la convention retraçant les réalisations de l'année 2025/2026 est nécessaire. Cet avenant permet notamment de définir le montant et les modalités de la contribution de l'État au titre de l'année 2026 (91 666€ soit 80% du total du projet). Il s'agit de la dernière année de cette expérimentation de 3 ans. Un bilan/évaluation sera effectué avant la fin de l'année 2026.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant à la convention liant la ville et l'Etat. »

Adopté par 39 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (Mme POUYE, M. BOUDINAR – Vivons Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be "V. Besnard".

**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be "Emmanuel Sallaberry".

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 8.9 - Culture**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Médiathèques – Avenant à la convention d'objectifs de l'association Ludiloisirs

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« La convention d'objectifs de l'association Ludiloisirs a été votée pour trois ans lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2024.

La présente délibération a pour objectif d'adopter un avenant à cette convention, visant à préciser les dates des mercredis ludiques à la médiathèque Castagnéra pour la saison 2026-2027. Ces animations sont réservées aux actions partenariales de l'association Ludiloisirs et des médiathèques de la ville.



En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération pour la saison 2026-2027. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "VB", written over a circular official stamp of the Talence Municipality.

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "ES", written over a circular official stamp of the Talence Municipality.

**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 8.4 – Aménagement du territoire**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Adhésion de la ville à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)

**Madame RONDEAU, Adjointe déléguée aux Espaces publics, à la Transition Ecologique et Energétique et aux Bâtiments communaux, expose :**

« Dans un contexte d'adaptation aux effets du changement climatique, le soin apporté aux espaces publics et à leur gestion devient un élément du bien-être et de la santé des habitants. Dans cette optique, les préoccupations de maintien d'un niveau de propreté urbaine contribuent à améliorer le cadre de vie, bien commun de tous les habitants.

Afin de poursuivre une démarche structurée et progressive d'amélioration de la propreté de la ville, et de faire évoluer durablement les comportements sur l'espace public, la Ville souhaite adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Créée en 2010, l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) rassemble plus de 300 collectivités en France et en Europe, de toute taille et regroupe des élus et des agents territoriaux, ainsi que des fédérations et associations professionnelles pour une approche globale de la propreté urbaine.



En effet, les principaux objectifs pour les villes adhérentes de l'AVPU sont de :

- s'améliorer : chaque collectivité adhérente s'inscrit dans une volonté d'amélioration du niveau de propreté de l'espace public.
- s'évaluer : la ville se dote des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public et ces éléments de mesures font l'objet d'une validation à valeur nationale reconnue.
- se situer : les efforts accomplis pour obtenir une progression peuvent se comparer et leur analyse montrera par quels moyens on peut être plus performants.
- communiquer : adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté. Elle confère à la collectivité, la capacité de pouvoir afficher cet engagement par une communication spécifique.

L'association développe une méthodologie commune, les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) qui permettent aux collectivités adhérentes de mesurer, suivre et piloter leurs actions dans le temps. Elle favorise également le partage d'expériences et la montée en compétences des collectivités à travers ses rencontres et ses groupes de travail. Enfin, elle valorise les démarches engagées à travers le label « Ville éco-propre » et les Trophées de la propreté urbaine.

Elle laisse toute liberté de communiquer sur le positionnement de ses villes adhérentes par rapport aux autres collectivités et offre la gratuité aux rencontres organisées par l'AVPU ainsi qu'aux informations et échanges d'expériences au sein du réseau.

Concernant le financement de l'association, les statuts prévoient que l'association s'autofinance (sans occulter la recherche de financements publics) et que les frais d'adhésion soient liés à la taille de la collectivité.

Ainsi l'adhésion de la ville de Talence sera de 900 € par an, forfait correspondant aux communes de 20 001 à 50 000 habitants.

Il vous est donc demandé :

- d'adhérer à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) et d'approuver le projet de statuts ;
- d'approuver le versement de la somme de 900 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (collectivités de 20 001 à 50 000 habitants) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association ;



- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;
- d'approuver que les crédits seront imputés sur le budget de la Ville au chapitre TA 115O002- opération 1026- 011/020/6281. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Emmanuel SALLABERRY**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Rapport d'activités du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Eclairage public - Année 2025

**Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Transition écologique et énergétique, expose :**

« Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2025 sur l'éclairage public du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde.

Le rapport d'activités « Eclairage public » 2025 est téléchargeable sur le lien suivant : **Cliquez ici pour télécharger le rapport d'activités.** »



Le Conseil prend acte du présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BESNARD

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Subvention à l'association sportive du collège Notre Dame Sévigné Talence

**Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :**

« La Ville de Talence souhaite accompagner et soutenir l'Association Sportive du collège Notre Dame Sévigné à l'occasion de sa première participation aux Championnats de France scolaires de rugby à 7, organisés au cours du mois de mai 2026 dans le Morbihan.

Cette participation à une compétition nationale a engendré des frais de déplacement importants liés aux différentes phases du championnat, comprenant les entraînements préparatoires, les rencontres sportives et les phases finales.

Afin de contribuer à la prise en charge de ces dépenses, l'Association Sportive du collège Notre Dame Sévigné sollicite l'attribution d'une subvention.

Tout au long de l'année, l'association mène un travail en faveur du développement du sport scolaire, en proposant une pratique sportive régulière à ses adhérents et en favorisant leur participation à diverses compétitions.



Forte de 470 adhérents, l'association engage dans cette compétition deux équipes minimes, féminine et masculine. Cette qualification aux Championnats de France constitue une étape importante pour ces jeunes sportifs puisqu'il s'agit de leur première participation à une compétition nationale dans le cadre d'un sport collectif.

Par son soutien, la Ville de Talence souhaite encourager l'engagement de l'association, valoriser les performances et l'investissement des élèves du collège, et promouvoir les valeurs éducatives, sportives et citoyennes portées par le sport scolaire.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention à l'association sportive du collège Notre Dame Sévigné d'un montant de 500 €. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

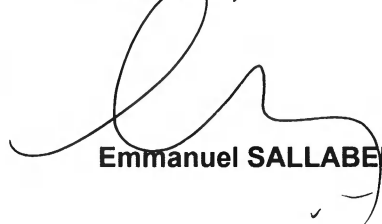
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Conventions d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives entre la ville de Talence et les associations UST Plongée Le Nautile et Talence Natation Club

**Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :**

« Comme chaque année, la Ville, propriétaire d'infrastructures sportives, apporte son soutien au secteur associatif sportif, à travers la mise à disposition gratuite de lieux de pratiques sportives.

A ce titre, certaines associations bénéficient d'heures d'utilisation des locaux, de façon annuelle ou ponctuelle impliquant la signature d'une convention d'objectifs, et de mise à disposition.

Cette dernière permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini, incluant notamment le développement du sport pour tous, du sport santé, et favorisant le lien social et le vivre ensemble.



Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions d'objectifs et de mise à dispositions d'infrastructures sportives, jointe à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents.

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN – Talence Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.

**Emmanuel SALLABERRY**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Pérennisation de l'abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants

**Monsieur LEFEVRE, Conseiller municipal délégué aux Mobilités, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement, expose :**

« Dans le cadre de l'article L. 2333-87 du CGCT qui permet aux communes d'instituer des tarifications spécifiques pour certaines catégories d'usagers et par délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil Municipal a instauré à titre expérimental un abonnement de stationnement annuel réservé aux professionnels de santé itinérants intervenant à domicile sur le territoire communal.

Ce dispositif, mis en œuvre pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2025, visait à :

- Faciliter l'accès au stationnement pour les professionnels de santé itinérants dont l'activité nécessite des déplacements fréquents (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.)
- Garantir la continuité des soins à domicile en répondant à un besoin spécifique identifié par des acteurs locaux.

Bilan de l'expérimentation (septembre 2025 – juin 2026) :



- Nombre d'abonnements ouverts :
  - o 2025 : 3
  - o 2026 : 3
- Nombre d'abonnements résiliés : 1 en 2026
- Nombre d'abonnements actifs au 15/06/2026 : 5
- Profil des abonnés : 3 code APE Activités des infirmiers et des sage-femmes / 1 code APE Masseur kinésithérapeute / 1 code APE Orthophoniste

Il est proposé de pérenniser ce dispositif à compter du 1er septembre 2026, sur la base du même cadre défini en juin 2025, à savoir :

- Maintien des conditions d'éligibilité : justification de 100 actes à domicile/an (relevé SNIR),
- Abonnement nominatif et non transférable, lié à un seul véhicule.
- Tarif inchangé : 100 €/an, conforme à la grille tarifaire existante
- Périmètre élargi : stationnement autorisé dans toutes les zones réglementées (payantes et bleues), sous réserve du respect des règles générales de circulation. »

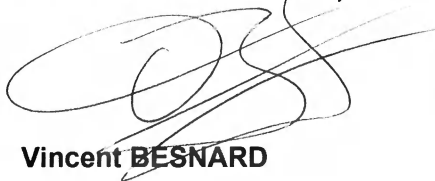
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la pérennisation de l'abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- De maintenir les conditions d'éligibilité et les justificatifs requis définis par la délibération du 30 juin 2025,
- De maintenir cet abonnement dans la grille tarifaire des abonnements professionnels de la Ville de Talence,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

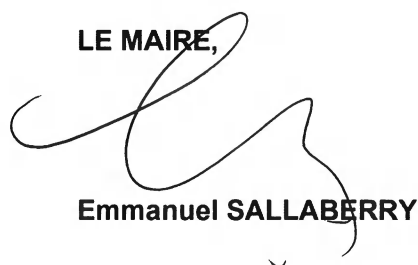
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 17** : Création d'un parking de stationnement rotatif Allée Peixotto

**Monsieur LEFEVRE, Conseiller municipal délégué aux Mobilités, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement, expose :**

« Dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Grand Peixotto-Margaut, la Ville a engagé d'importants travaux visant à valoriser ce site patrimonial et paysager. La rénovation du château, l'aménagement des espaces verts et la présence de nombreux équipements publics ont vocation à renforcer l'attractivité du secteur et à accroître sa fréquentation.

Ce dynamisme va générer des besoins de stationnement spécifiques, principalement liés à des usages de courte durée. Afin d'accompagner cette évolution tout en préservant les équilibres existants, il est proposé de créer une zone de stationnement payant de 22 places, dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Cette nouvelle offre de stationnement serait intégrée au dispositif tarifaire actuellement en vigueur sur les zones 1 et 2. Compte tenu de sa vocation essentiellement tournée vers l'accueil des visiteurs et usagers des équipements publics, aucun abonnement résidentiel n'y serait



proposé. L'objectif est de favoriser la rotation des véhicules et d'assurer une disponibilité régulière des places de stationnement.

Cette disposition permettra de préserver la vocation de la zone bleue située à proximité, prioritairement destinée aux abonnés, dont le niveau d'occupation demeure compatible avec les besoins des riverains. Elle contribuera par ailleurs à limiter l'utilisation de ce secteur comme aire de stationnement de longue durée par les usagers des transports en commun, dans l'attente de la réouverture du parc-relais Arts et Métiers.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la politique municipale de gestion du stationnement visant à concilier accessibilité des équipements publics, rotation des véhicules, qualité du cadre de vie et prise en compte des besoins des riverains.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2333-87 portant sur les redevances de stationnement des véhicules sur voirie,

**Vu** le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives à la police du stationnement,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n°7 du 19 mai 2015, n°20 du 04 juillet 2016, n°15 du 13 mars 2017, n°19 du 23 novembre 2017, n°18 du 08 juillet 2019, n°16 du 26 avril 2023, n°12 du 03 juillet 2023, n°7 du 30 juin 2025 et du 06 juin 2026 qui ont fait évoluer les dispositions régissant le stationnement payant pour les adapter tant aux évolutions urbaines qu'à l'évolution législative.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal :

#### **Article 1 : Création du parking de stationnement rotatif Allée Peixotto**

Est approuvé la création d'un parking payant Allée de Peixotto de 22 places (dont 2 PMR), destiné à un stationnement de courte durée au profit des usagers des équipements culturels, de loisirs et du parc, en vue de :

- Favoriser le stationnement rotatif de courte durée
- Préserver la zone bleue adjacente pour les abonnés résidents
- Prévenir l'usage comme parking-relais pour les transports en commun
- Accompagner l'attractivité du Grand Peixotto-Margaut et des équipements de proximité.

#### **Article 2 : Tarification et modalités**

A son ouverture au public, le stationnement sur ce parking sera régi par les règles de stationnement et la politique tarifaire définies pour les zones 1 et 2, sans possibilité d'abonnement. Le paiement s'effectuera via horodateur ou applications mobiles mises en place, avec une période de gratuité de 1h30. Ce parking fera l'objet d'un contrôle de 9h à 19h du lundi au samedi en dehors des jours fériés et de la période allant du 14 juillet au 15 août conformément aux règles en vigueur.

#### **Article 3 : Exécution**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, de la réalisation des travaux et aménagements nécessaires, notamment de la pose des panneaux de signalisation, de l'implantation des horodateurs. »



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création d'un parking de stationnement rotatif de courte durée Allée Peixotto.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Vincent BESNARD**

LE MAIRE,

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Emmanuel SALLABERRY**

1





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 7.10 - Divers**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 18** : Abrogation de la délibération N°17 du 08 juin 2026 et création d'une tarification spécifique de stationnement longue durée à proximité des secteurs impactés par le projet de Bus Express et des aménagements associés sur la commune de Talence

**Monsieur LEFEVRE, Conseiller municipal délégué aux Mobilités, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement, expose :**

Par délibération du 08 juin 2026, le Conseil municipal a approuvé la nouvelle grille tarifaire applicable au stationnement payant longue durée à proximité des secteurs impactés par le projet de Bus Express et des aménagements associés sur la commune de Talence.

Afin d'encourager le règlement rapide des avis de paiement et de limiter les procédures de recouvrement, il vous est proposé de créer un Forfait de Post-Stationnement (FPS) minoré fixé à 35 €. Ce dispositif vise à favoriser le paiement spontané des sommes dues, à améliorer le taux de recouvrement, et à réduire les coûts de gestion des impayés supportés par la collectivité.



Parallèlement à la création de ce FPS minoré, il vous est également proposé de réajuster la grille tarifaire applicable aux forfaits de stationnement longue durée afin de renforcer la cohérence d'ensemble du dispositif. Ces évolutions ont pour objectif de mieux traduire la vocation rotative du stationnement sur voirie tout en améliorant la lisibilité et l'attractivité des différentes formules proposées aux usagers. Dans ce cadre, le forfait 24 heures serait fixé à 25 €, le forfait 48 heures à 30 € et le FPS à 45 €.

Par conséquent, afin de mettre en œuvre ces dispositions je vous propose d'abroger la délibération N°17 du 08 juin 2026 et d'adopter les mesures détaillées ci-dessous :

« De grands projets structurants de mobilité sont engagés sur la Métropole.

La Halte ferroviaire de Talence-Médoquine a été mise en service le 22 septembre 2025 ; elle connecte les voyageurs à Arcachon à l'ouest et la Gare St Jean à l'est, ainsi que le secteur du Médoc (Pauillac, Le Verdon) au nord. Plus de 80 trains desservent ce nouvel arrêt au cœur du domaine universitaire. C'est une réalisation majeure du grand projet du RER Métropolitain, initié en 2021, et dans lequel la Ville de Talence prend toute sa place.

Pour connecter cet équipement aux moyens de déplacements existants à Talence, deux pôles d'échanges multimodaux sont créés : l'un au niveau du bâtiment voyageurs (plateau bas – Avenue de la Gare livraison en 2027) et l'autre, en surplomb de la halte ferroviaire, (plateau haut rue Diderot) en connexion avec le futur « BEX I ».

La grille tarifaire proposée est différente des zones payantes 1 et 2 existantes au sein de notre commune. Elle doit permettre :

- D'accompagner les voyageurs dans de nouveaux usages de mobilité,
- De limiter le stationnement pendulaire dans les secteurs résidentiels et à forte pression,
- D'encourager le report modal (vélo, transports en commun...),
- De favoriser un partage équilibré de l'espace public,
- D'adapter la tarification du stationnement selon les usages et la destination des espaces réservés à cette fonction.

Ainsi pour le parking situé rue Diderot, l'objectif est de permettre la dépose rapide de passagers (30 minutes gratuite), de pratiquer une progressivité assez forte jusqu'à 2 heures, d'infléchir cette progressivité jusqu'à 10h00 de stationnement et de pratiquer un tarif journée à partir de 10h01 d'occupation pour un montant de 25 € (la grille précise est jointe en annexe de la présente délibération).

Il faut rappeler ici que de grands projets structurants de mobilité sont engagés sur la Métropole ; dans ce cadre, de nouvelles lignes à haut niveau de services vont être développées. Elles visent à favoriser le report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs et améliorer leur attractivité. L'installation de ces lignes, dénommées « Bus Express » (BEX) va entraîner une reconfiguration importante des espaces publics, des conditions de circulation et de l'offre de stationnement sur plusieurs secteurs de notre commune.



Plus précisément, 3 lignes de Bus Express (BEX) concernent Talence sur les 7 programmées sur le territoire métropolitain. Elles seront mises en service à horizon 2028-2029, avec par ordre d'apparition :

- **Le BEX I** reliera la Barrière St Augustin à Bordeaux, le CHU, la Médoquine, Thouars jusqu'à Gradignan (ex-Lianes 8)
- **Le BEX J** reliera Ambarès, le quartier de la Bastide à Bordeaux, la Gare Saint Jean, Talence, Pessac jusqu'à Gradignan (ex-Lianes 31 Bassens – Campus) ;
- **Le BEX K** reliera Bruges, Mérignac, Pessac, Talence, Bègles jusqu'à la Gare Saint Jean dans un mouvement circulaire extra-boulevards et intra-rocade (ex-Lianes 35) ;

Cette nouvelle offre de transport public va répondre à un besoin croissant de déplacements, en développant la fréquence, le confort de déplacement et la multimodalité au cœur même de notre Ville.

Afin de permettre des reports modaux de la voiture individuelle vers ces transport public de nouvelle génération, il apparaît nécessaire de mettre en place, chaque fois que cela est possible, une offre de stationnement rotatif, de longue durée, adaptée et connectée avec ces lignes structurantes dans un corridor de 250 mètres autour de l'itinéraire emprunté.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2333-87 portant sur les redevances de stationnement des véhicules sur voirie,

**Vu** le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives à la police du stationnement,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n°7 du 19 mai 2015, n°20 du 04 juillet 2016, n°15 du 13 mars 2017, n°19 du 23 novembre 2017, n°18 du 08 juillet 2019, n°16 du 26 avril 2023, n°12 du 03 juillet 2023 et n°7 du 30 juin 2025, qui ont fait évoluer les dispositions régissant le stationnement payant pour les adapter tant aux évolutions urbaines qu'à l'évolution législative.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal :

#### **Article 1 - Objet :**

Création d'un régime spécifique de stationnement rotatif longue durée.

#### **Article 2 - Champ d'application :**

Cette tarification s'applique :

- sur les secteurs situés à proximité des futurs tracés des lignes du bus express et de leurs équipements dont les zones potentielles d'implantation figurent en annexe. Un ou plusieurs arrêtés municipaux viendront ultérieurement définir précisément la date d'entrée en vigueur, les zones concernées, et prévoir l'implantation des équipements nécessaires.



- à proximité de la Halte ferroviaire de Talence Médoquine à date d'ouverture au public, cette tarification s'appliquera aux pôles d'échanges multimodaux situés rue Diderot et Avenue de la Gare dont les plans d'implantation figurent en annexe. Un arrêté municipal viendra ultérieurement définir les zones concernées, et prévoir l'implantation des équipements nécessaires.

Aucun abonnement résidentiel ou professionnel ne pourra être souscrit sur ces zones.

### **Article 3 : Contrôle :**

Eu égard aux caractéristiques particulières de ces zones de stationnement, conçus pour favoriser le stationnement de longue durée, le contrôle est assuré du lundi au samedi, de 9 h à 19 h, toute l'année, à l'exception des jours fériés.

### **Article 4 - Tarifs applicables :**

- De 0 à 0h30 : gratuit
- De 0 à 2h00 : 6.00 €
- De 0 à 4h00 : 9.00 €
- De 0 à 5h00 : 9.80 €
- De 0 à 8h00 : 12.20 €
- De 0 à 10h00 : 13.80 €
- Au-delà de 10h00, Forfait journée à 25.00 €
- Forfait 48h : 30.00 €
- FPS : 45.00 €

### **Article 5 - Forfait Post-Stationnement (FPS) :**

Le montant du Forfait Post-Stationnement est fixé à 45.00 € pour tout dépassement non acquitté dans les délais réglementaires sur ces parkings. Le montant du Forfait Post-Stationnement minoré est fixé à 35€ si le paiement s'effectue dans les 5 jours (120 heures). Le FPS minoré peut être payé directement sur un horodateur et de façon dématérialisée via payfip.

### **Article 6 - Modalités de paiement :**

Le stationnement est payable via les horodateurs qui seront implantés sur site ou tout autre moyen de paiement dématérialisé mis en place (application mobile).



### Article 7 - Exécution :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, notamment de la pose des panneaux de signalisation, de l'implantation des horodateurs et de la publication des tarifs. »

### Article 8 : Abrogation

La délibération n° 17 du 08 juin 2026 portant sur la création d'une tarification spécifique de stationnement longue durée à proximité des secteurs impactés par le projet de Bus Express et des aménagements associés sur la commune de Talence est abrogée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création d'une tarification longue durée telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

Vincent BESNARD



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



## ANNEXE 1

### Plans d'implantation des pôles d'échanges multimodaux

- Fig.1° PEM Médoquine Plateau Haut rue Diderot
- Fig. 2° PEM Médoquine Plateau Bas Avenue de la Gare

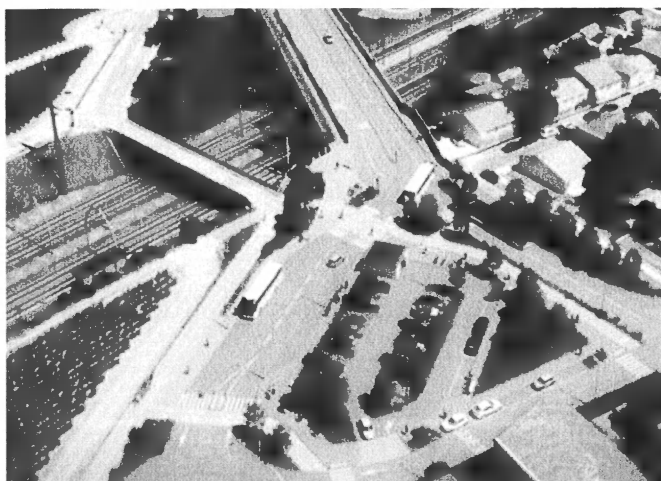


Fig.1 : PEM Médoquine Plateau Haut

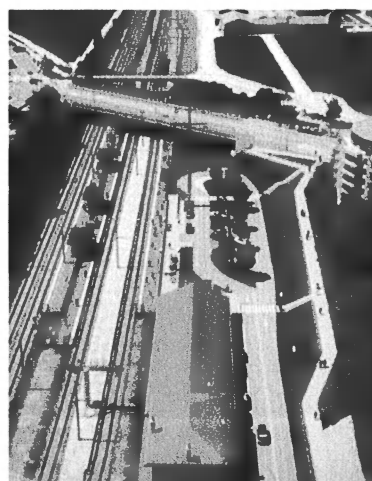


Fig.2 : PEM Médoquine Plateau Bas



## ANNEXE 2

### Grille Tarifaire applicable

| DUREE              | Tarif longue durée |             |
|--------------------|--------------------|-------------|
|                    | TARIFS             | Progression |
| <b>0H30</b>        | <b>1,50 €</b>      |             |
| 0H45               | 2,30 €             | 0,80 €      |
| 1H00               | 3,10 €             | 0,80 €      |
| 1H15               | 3,90 €             | 0,80 €      |
| 1H30               | 4,70 €             | 0,80 €      |
| 1H45               | 5,50 €             | 0,80 €      |
| <b>2H00</b>        | <b>6,00 €</b>      | 0,50 €      |
| 2H15               | 6,50 €             | 0,50 €      |
| 2H30               | 7,00 €             | 0,50 €      |
| 2H45               | 7,50 €             | 0,50 €      |
| 3H00               | 8,00 €             | 0,50 €      |
| 3H15               | 8,30 €             | 0,30 €      |
| 3H30               | 8,60 €             | 0,30 €      |
| 3H45               | 8,80 €             | 0,20 €      |
| 4H00               | 9,00 €             | 0,20 €      |
| 4H15               | 9,20 €             | 0,20 €      |
| 4H30               | 9,40 €             | 0,20 €      |
| 4H45               | 9,60 €             | 0,20 €      |
| 5H00               | 9,80 €             | 0,20 €      |
| 5H15               | 10,00 €            | 0,20 €      |
| 5H30               | 10,20 €            | 0,20 €      |
| 5H45               | 10,40 €            | 0,20 €      |
| 6H00               | 10,60 €            | 0,20 €      |
| 6H15               | 10,80 €            | 0,20 €      |
| 6H30               | 11,00 €            | 0,20 €      |
| 6H45               | 11,20 €            | 0,20 €      |
| 7H00               | 11,40 €            | 0,20 €      |
| 7H15               | 11,60 €            | 0,20 €      |
| 7H30               | 11,80 €            | 0,20 €      |
| 7H45               | 12,00 €            | 0,20 €      |
| 8H00               | 12,20 €            | 0,20 €      |
| 8H15               | 12,40 €            | 0,20 €      |
| 8H30               | 12,60 €            | 0,20 €      |
| 8H45               | 12,80 €            | 0,20 €      |
| 9H00               | 13,00 €            | 0,20 €      |
| 9H15               | 13,20 €            | 0,20 €      |
| 9H30               | 13,40 €            | 0,20 €      |
| 9H45               | 13,60 €            | 0,20 €      |
| <b>10H00</b>       | <b>13,80 €</b>     | 0,20 €      |
| <b>Forfait 24h</b> | <b>25,00 €</b>     |             |
| <b>Forfait 48h</b> | <b>30,00 €</b>     |             |
| <b>Au-delà</b>     | <b>45,00 €</b>     |             |
| <b>FPS minoré</b>  | <b>35,00 €</b>     |             |



## ANNEXE 3

### Plan d'implantation d'un corridor +/- 250 mètres autour les lignes structurantes du BEX





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 7.5 - Subventions**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 19** : Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

**En l'absence de Madame COSTAGLIOLI, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, à la Vie étudiante, Monsieur le Maire expose :**

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes T'AS DE L'IDÉE (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 9 juin 2026, il a été décidé de retenir les projets suivants :

- 1. Luciole d'Aquitaine**
- 2. Scientifilles**



### 3. Désaccorps

### 4. Festival Refuge

Les montants suivants ont été attribués :

- 1- 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Science.
- 2- 800 € montant maximum du dispositif + 500 € coup de BOOST Science.
- 3- 800 € montant maximum du dispositif.
- 4- 800 € montant maximum du dispositif + 300 € coup de BOOST Environnement et Développement Durable

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 200 € à ces projets. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

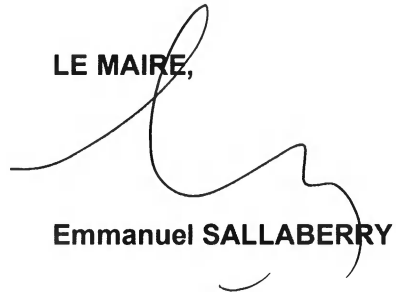
Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 20** : Avenant à la convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

**En l'absence de Madame COSTAGLIOLI, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et à la Vie étudiante, Monsieur le Maire expose :**

« A compter de septembre 2026, la Ville de Talence renouvelle son engagement dans le dispositif Café Papote. Le service Jeunesse et Vie étudiante animera le rendez-vous sur le campus un mardi sur deux en dehors des vacances universitaires, et coordonnera un calendrier d'interventions de partenaires pour l'année 2026-2027.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec le CROUS Bordeaux-Aquitaine sur le dispositif Café Papote installé dans les locaux du Restaurant Universitaire 2, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue avec le Crous Bordeaux - Aquitaine, lors de la délibération n°22 du Conseil Municipal du 17 février 2025 portant sur la signature d'une convention de mise à disposition de locaux par le CROUS,

- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

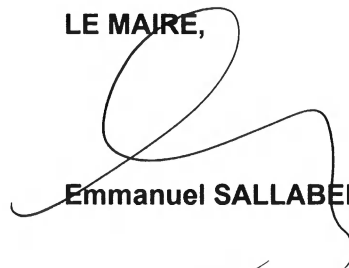
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la FPT**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 21** : Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM)

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Dans le cadre de sa politique sport et jeunesse, la Ville de Talence confie en partie depuis de nombreuses années à l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM) la mission du développement sur le territoire Talençais de la pratique sportive notamment chez les jeunes. Au travers de la formation de jeunes athlètes locaux et de l'organisation d'événements sportifs, l'association soutient et enrichit le dynamisme de la vie sportive talençaise.

Dans le cadre du développement de ses missions, l'ADEM renforce dès le mois de septembre 2026 une structure, l'ADEM ACADEMY, visant à former les jeunes athlètes locaux afin de promouvoir l'essor de cette discipline et favoriser le développement de l'activité sportive. Dans ce cadre, elle a sollicité par courrier en date du 25 juin 2026, la mise à disposition d'un animateur sportif à hauteur de 70% pour mener à bien l'ensemble des objectifs confiés par la Ville.

Au regard de ces éléments et conformément aux dispositions du décret n°2008-580, la Ville de Talence souhaite mettre à disposition un agent auprès de l'ADEM dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente. L'ADEM remboursera à la Ville la rémunération liée à la mise à disposition de cet agent.

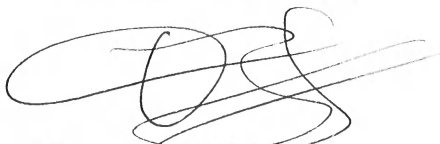
Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- Accepter cette mise à disposition d'un agent communal auprès de l'ADEM,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces y afférentes. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 22** : Reconduction de la mission de médiateur territorial

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Par délibération en date du 3 juillet 2023, le Conseil Municipal avait reconduit la mission de Médiateur territorial. Pour rappel, à l'instar de l'ancien Médiateur de la République, il s'agit d'un médiateur institutionnel doté d'une double fonction :

- D'une part, faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics,
- D'autre part, formuler des propositions de réforme de l'Administration ou d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Le recours au Médiateur Territorial est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d'un accès direct et aisé (saisine par écrit et transmise par courrier, courriel, fax ou par

le biais de correspondant). Il peut également s'autosaisir des situations qu'il juge les plus préoccupantes.

Par ailleurs, un certain nombre de principes doivent guider les Médiateurs dans l'exercice de leurs fonctions :

- Indépendance et impartialité
- Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions
- Ecoute équilibrée et attentive des parties en litige
- Respect du contradictoire
- Confidentialité
- Sens de l'équité
- Compétence et efficacité
- Transparence

Au regard de ces éléments, il paraît donc souhaitable que les Talençais puissent recourir à une personnalité dont les qualités personnelles, l'expérience et la parfaite connaissance de la ville, permettent de rapprocher des points de vue et faciliter le règlement de problèmes rencontrés dans les relations avec la Mairie.

La médiation territoriale a montré tout l'intérêt de son existence en assurant un rôle pédagogique, social et d'apaisement.

Aussi, je vous propose de reconduire la mission de Mme Rosine SAUTOUR pour 3 années supplémentaires.

Pour mener sa mission, il est proposé de recourir à des vacations pour un volume annuel de 1132 heures maximum. Le montant de la vacation s'élèvera à 14,34 euros bruts de l'heure, et sera indexé sur l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale.

La mairie prendra également en charge les déplacements, formation de la médiatrice et mettra à sa disposition un bureau ainsi qu'un téléphone portable pour assurer ses rendez-vous ou prise de contact. Elle pourra être sollicitée par courrier, par téléphone ainsi que par le biais de sa messagerie dédiée : [mediateur.territorial@talence.fr](mailto:mediateur.territorial@talence.fr)

Les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 012. »

Adopté par 34 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)

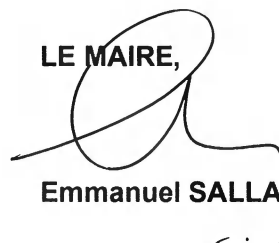
**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

  
Vincent BESNARD



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 23** : Création de cinq postes non permanents d'animateurs multisports à temps non complet

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances.

Des animateurs interviennent les mercredis dans le cadre du Multisport accueillant 126 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Pour un motif d'accroissement temporaire d'activité la collectivité doit recruter 5 agents contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces contrats n'étant pas conclus sur une année complète, ils ne peuvent pas s'apparenter à des emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades des cadres d'emplois des Adjoints d'animation peuvent être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Encadrement des enfants et des animations.
- Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Être responsable du groupe d'enfants qu'il encadre et des propositions d'animation qui lui sont faites.
- Concevoir et animer des activités sportives qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Préparer au mieux ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
- Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.
- Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.
- Respecter les règles en matière d'hygiène.
- Participer activement aux réunions d'équipe et échange sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
- Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisée par le service. S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
- Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
- Relayer des informations aux familles si nécessaire.
- Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités.
- Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
- Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.
- Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
- Maintenir les locaux dans un état de propreté correct, respecter et ranger le matériel.
- Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'ACM des relations quotidiennes cordiales.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps non complet pour les mercredis du 16/09/2026 au 23/06/2027 de la manière suivante :

- 1 poste à 2,38/35 heures
- 1 poste à 3,36/35 heures
- 3 postes à 3,50/35 heures

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer 5 postes non permanents d'animateurs multisports, de catégorie C ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation du 16/09/2026 au 23/06/2027,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

**Vincent BESNARD**

LE MAIRE,

**Emmanuel SALLABERRY**





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 24** : Création des postes au sein du service Jeunesse et vie étudiante

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Pour pallier l'absence d'un agent permanent placé en congés longue maladie au sein du service Jeunesse et Vie étudiante et dans le cadre d'une réaffectation des missions au sein du service et de la Direction Sports Jeunesse et Vie étudiante, il est proposé de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, l'ensemble des postes du service Jeunesse et vie étudiante seront décrits selon les conditions précisées ci-après.

Quatre catégories de postes sont concernées :

### **Chargé de coopération jeunesse :**

L'agent assure la mise en œuvre et la coordination du Laboratoire Social des Jeunesses. À ce titre, il produit des analyses et diagnostics sur les jeunes du territoire, conduit des études quantitatives et qualitatives, anime les réseaux de partenaires, coordonne les projets d'observation et d'évaluation et participe à la définition des orientations stratégiques des

politiques jeunesse. Il contribue également à la diffusion des connaissances produites et au développement des actions et dispositifs en faveur des jeunes.

#### **Animateur socio-culturel :**

L'agent assure l'accueil, l'information et l'orientation des publics au sein de la structure Info Jeunes Talence Campus. Il conçoit, coordonne et anime des projets à destination de la jeunesse dans différents domaines (engagement, citoyenneté, emploi, mobilité, santé, culture et loisirs), développe les partenariats nécessaires à leur mise en œuvre et contribue à la promotion des dispositifs jeunesse de la collectivité. Il assure également la communication du service, la gestion administrative des activités et le suivi des dossiers, conventions et procédures relevant de son champ d'intervention.

#### **Agent administratif, d'accueil et d'animation :**

L'agent assure l'accueil physique et téléphonique du public au sein de la structure Info Jeunes Talence Campus, le suivi administratif des activités ainsi que le traitement, la diffusion des informations et de la communication du service jeunesse et vie étudiante. Il participe au suivi budgétaire et de ressources humaines du service, ainsi qu'à la gestion des relations avec les partenaires et les fournisseurs. Il contribue également au suivi de la facturation, des commandes et des demandes d'intervention nécessaires au bon fonctionnement du service. Il collabore avec l'animateur socio-culturel dans la conception des projets à destination de la jeunesse et contribue à la promotion des dispositifs jeunesse de la collectivité.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

| Intitulé du poste                             | Nombre de postes | Quotité       | Cadres d'emplois de référence                                                |
|-----------------------------------------------|------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Chargé de coopération jeunesse                | 2                | Temps complet | Animateur Territorial/ETAPS                                                  |
| Animateur socio-culturel                      | 1                | Temps complet | Animateur Territorial                                                        |
| Agent administratif, d'accueil et d'animation | 1                | Temps complet | Adjoint administratif/Rédacteur<br>Adjoint d'animation/Animateur Territorial |
| <b>Total</b>                                  | <b>4</b>         |               |                                                                              |

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

#### **Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

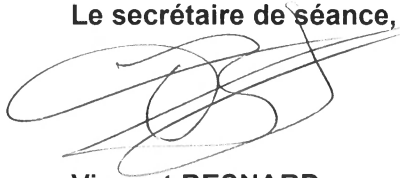
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service Jeunesse et vie étudiante, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/09/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

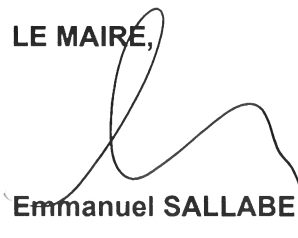
Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 25** : Création d'un poste de gestionnaire administratif et financier au sein de la direction des bâtiments communaux et de la transition énergétique

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste de gestionnaire administratif et financier au sein de la direction des bâtiments communaux et de la transition énergétique, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du code général de la fonction publique.

**MISSIONS PRINCIPALES :****Financier****Opérations comptables et exécution budgétaire**

- Garantir l'exécution financière de la Direction
- Engager les dépenses
- Réaliser les reports et les rattachements
- Solliciter les virements de crédits
- Vérifier les imputations budgétaires
- Etablir et suivre les tableaux de bord de l'exécution budgétaire
- Alerter le Directeur en cas de risque de dépassement du budget

**Gestion de la commande publique**

- Etablir les bons de commande et ordres de service
- Etablir les procès-verbaux de réception
- Contrôler les décomptes généraux définitifs (DGD)
- Vérifier la régularité de la dépense : justification du service fait et contrôle des pièces justificatives

**Suivi des subventions**

- Instruire et suivre les demandes de subventions en lien avec les partenaires institutionnels
- Veiller au respect des échéances de reporting et de justification des dépenses
- 

**Administratif****Secrétariat et gestion documentaire**

- Rédiger les comptes-rendus de réunion
- Mettre en forme les courriers, notes, comptes-rendus et rapports
- Réceptionner, enregistrer et orienter le courrier entrant et sortant
- Assurer le classement physique et électronique des documents
- Réaliser l'archivage selon les règles en vigueur

**Pilotage et organisation interne**

- Mettre en place et actualiser les tableaux de bord de suivi des actions de la Direction
- Gérer les accès des prestataires aux bâtiments municipaux
- Gérer le planning de télétravail et de congés du service

**Veille réglementaire**

- Assurer la veille réglementaire (comptabilité publique, commande publique)
- Relayer les informations pertinentes auprès du Directeur et des agents concernés

**Périodicité :**

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/09/2026.

**Rémunération :**

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

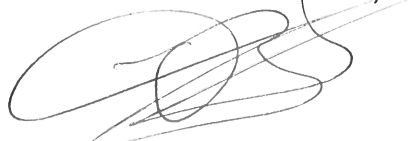
Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi gestionnaire administratif et financier de catégorie C au sein de la direction des bâtiments communaux et de la transition énergétique, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à compter du 01/09/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

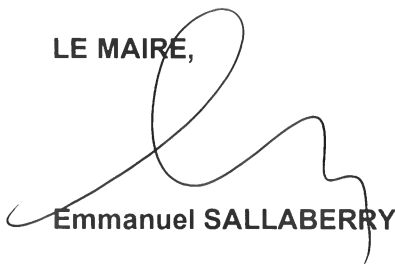
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 8.9 - Culture**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 26** : Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville de Talence et le Comité de coordination des Œuvres Sociales du personnel (COS)

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué Ressources humaines et Relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« Le Comité de coordination des Œuvres Sociales a pour objet de développer l'action socioculturelle au profit des agents de la Commune et des agents du CCAS de Talence. A ce titre, la Ville entend soutenir l'Association pour ses missions et dans les conditions arrêtées par la présente convention.



Avec cette délibération, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales, convention renouvelée suite à l'élection du nouveau bureau du COS en date du 17 mars 2026. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,

**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,

**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FTP**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 27** : Débat sur la protection sociale complémentaire

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :**

« En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance.

Par délibération en date du 9 mai 2022, un premier débat sur la protection sociale s'était donc tenu.

Ce débat doit également avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire.



Le contenu du débat n'est pas déterminé par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Les employeurs publics territoriaux sont libres de définir le contenu du débat et de l'orienter autour des problématiques qui sont propres à leurs structures.

Il s'agit d'un débat sans vote, qui doit informer sur les enjeux, les objectifs et les moyens à déployer pour répondre à l'obligation de participation.

Voici le rapport de présentation sur cette question de la protection sociale complémentaire

## Rapport de présentation de la protection sociale complémentaire

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents.

Dans la fonction publique territoriale, cette participation financière est actée par le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011.

Le décret prévoit deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics :

- **la labellisation** : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.

- **la convention de participation**, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le Centre de Gestion si la collectivité lui a donné mandat) permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité.

Sont ainsi bénéficiaires de cette participation financière, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public ainsi que les agents contractuels de droit privé (contrats aidés, apprentis, etc.).

S'engager en faveur de la protection sociale complémentaire est important, tant pour la collectivité que pour les agents.

La participation à la protection sociale complémentaire est un outil d'attractivité et de fidélisation des agents territoriaux mais aussi un engagement collectif de santé publique.

Les enjeux pour la collectivité peuvent être ainsi présentés :

- Participer à l'attractivité de la collectivité et favoriser les recrutements,
- Améliorer les conditions de travail et prendre en considération les risques professionnels,



- Réduire l'absentéisme afin de limiter les coûts directs (assurance statutaire, remplacements) et indirects (perte de qualité du service, surcharge de travail pour les agents en poste...),
- Fidéliser les agents.

S'engager, c'est proposer aux agents :

- Une prise en compte adaptée de leur santé,
- Une amélioration de leur pouvoir d'achat,
- Un élément de reconnaissance pouvant contribuer à renforcer l'engagement dans le travail et le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et les décrets d'application publiés à ce jour, prévoient l'obligation pour les employeurs de participer financièrement :

| Échéance                                   | Obligation                                                                                                       | Montant minimal                                                              |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025               | Participation au contrat collectif « Prévoyance » à adhésion facultative ou au contrat individuel labellisé.     | 7€ brut/mois/agent (décret n° 2022-581 du 20 avril 2022)                     |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2026               | Participation au contrat collectif « Mutuelle Santé » à adhésion facultative ou au contrat individuel labellisé. | 15€ brut/mois/agent (décret n° 2022-581 du 20 avril 2022)                    |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2029 au plus tard* | Contrat collectif « Prévoyance » à adhésion obligatoire                                                          | 50 % de la cotisation due par l'agent (loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025) |

*Si une convention de participation prévoyance est déjà en place, les nouvelles règles s'appliqueront à l'échéance de celle-ci, si elle est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2029.*

Transposant l'accord collectif national du 11 juillet 2023, conclu entre la coordination des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives, la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux franchit une étape supplémentaire en généralisant les contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de prévoyance.

Concrètement, cette loi impose aux employeurs territoriaux de mettre en place, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2029, un contrat collectif à adhésion obligatoire couvrant les risques de prévoyance (incapacité temporaire de travail, invalidité, décès). Ce contrat devra respecter un socle de garanties minimales et prévoir une participation de l'employeur représentant 50 % de la cotisation individuelle de référence.

S'agissant de la complémentaire santé, la loi maintient le principe d'une adhésion facultative tout en confirmant l'obligation de participation financière à hauteur de 15 €/mois/agent à compter du 1er janvier 2026. Un régime dérogatoire est prévu pour les agents qui se trouveraient en arrêt de travail à la date de mise en place du premier contrat collectif.

Les centres de gestion se sont vu confier une compétence en matière de protection sociale complémentaire. Ils concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation. Les collectivités et établissements publics peuvent adhérer aux conventions de participation pour un ou plusieurs risques que ces conventions sont destinées à couvrir, après signature d'un accord avec le centre de gestion de leur ressort.

### Le contexte de la ville et du CCAS en la matière

La ville de Talence a souhaité accompagner ses agents (Ville et CCAS) sur la couverture des deux risques :

**Risque santé** : En 2018, la collectivité a souhaité participer au financement de la mutuelle santé de ses agents.

Après concertation avec les partenaires sociaux, le choix de l'administration s'est porté sur une participation financière aux porteurs de contrats labellisés.

Cette participation, à hauteur de 20 € brut par mois a été validée par le comité technique en date du 27 avril 2018 et permet aux agents titulaires d'un contrat labellisé d'en bénéficier depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

| Au 31/12/2025 | Nb d'agents bénéficiaires | Coût annuel 2025 |
|---------------|---------------------------|------------------|
| VILLE         | 170                       | 40 404 €         |
| CCAS          | 54                        | 12 382 €         |

**Risque prévoyance** : Par délibération en date du 25 novembre 2024 la ville de Talence a adhéré à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Gironde, sur la partie prévoyance.

Pour rappel, la participation sur la cotisation mensuelle de base se fait de cette manière :

| Salaire net imposable année N-1                                                              | Inférieur à 27 000 € | Entre 27 000 € et 32 000 € | Supérieur à 32 000 € |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|
| Prise en charge de l'employeur sur la cotisation mensuelle appliquée au salaire brut mensuel | 55%                  | 40%                        | 25%                  |

| Au 31/12/2025 | Nb d'agents bénéficiaires | Coût annuel 2025 |
|---------------|---------------------------|------------------|
| VILLE         | 197                       | 50 188 €         |
| CCAS          | 36                        | 8 412 €          |

Il est proposé :

- De prendre acte du débat sur la protection sociale complémentaire

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

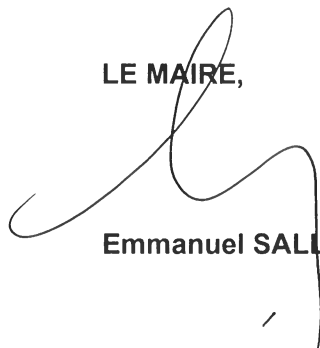
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 4.5.1 – Délibération relative au RIFSEEP**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 28** : Attribution d'un CIA majoré versé au départ à la retraite des agents

**Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :**

« Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2025, vous aviez autorisé l'attribution d'un Complément indemnitaire annuel majoré pour les agents partant à la retraite. Cette délibération ayant fait l'objet d'observations de la part du contrôle de légalité de la Préfecture, une nouvelle délibération incorporant les remarques des services de l'Etat vous est aujourd'hui proposée.

Pour rappel, lors du Conseil Municipal du 4 avril 2022, vous aviez autorisé l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et abrogé la délibération n°6 du 31 janvier 2022 relative à ce sujet.

Vous aviez notamment fixé les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA), composante facultative du RIFSEEP, qui constitue un levier d'encouragement à l'engagement professionnel des agents.



Le CIA est attribué individuellement par l'autorité territoriale en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent qui sont appréciés lors de l'évaluation professionnelle résultant du compte-rendu d'entretien ayant lieu chaque année. Cette évaluation intègre un certain nombre d'items (prenant en compte les qualités et compétences déployées durant l'année ainsi que le présentisme) outre l'appréciation littérale du supérieur hiérarchique.

Le CIA est versé selon un rythme annuel en une seule fois, à année échue.  
L'attribution individuelle du CIA fait l'objet pour chaque agent concerné d'un arrêté individuel.

Nous vous proposons d'introduire, en vue de valoriser la valeur professionnelle, l'investissement personnel et la contribution au collectif des agents proches du départ à la retraite, mais également de reconnaître l'engagement des agents et leur carrière accomplie au sein de la collectivité, ainsi que leur contribution à la transmission des compétences et à la préparation de la continuité du service, la possibilité du versement d'un CIA majoré.

Ce CIA majoré, qui n'est ni automatique ni constitutif d'une prime de départ à la retraite, pourra être versé aux agents occupant un poste permanent au sein de la collectivité et faisant valoir leurs droits à la retraite, sans condition d'ancienneté. Son montant, déterminé individuellement pour chacun des agents concernés, pourra être modulé dans le respect des plafonds légaux, et dans la limite de 1 200 euros brut maximum par agent, et ce, strictement en fonction de la manière de servir de l'agent et de son engagement professionnel retranscrits dans le dernier entretien professionnel de l'agent (appréciation générale, atteinte des objectifs professionnels, grille d'appréciation professionnelle ...). Une attention particulière pourra être portée à l'investissement des agents ayant contribué de manière significative à la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience professionnelle acquise au sein de la collectivité, notamment lorsqu'ils ont accompagné les actions nécessaires à la continuité du service et à la pérennisation des connaissances professionnelles.

Il sera versé de la dernière paie perçue par l'agent concerné avant son départ effectif à la retraite (ou sur la paie suivant immédiatement la cessation effective des fonctions de l'agent pour cause de départ à la retraite). Dans le cas où l'agent aura perçu un premier versement du CIA sur le premier trimestre, un deuxième versement pourra donc intervenir, sans que le total dépasse le plafond du CIA du cadre d'emploi d'appartenance de l'agent, et en tout état de cause avec un maximum de 1 200 € brut.

Les agents des cadres d'emplois des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale, ainsi que les agents de la filière culturelle des cadres d'emplois des Assistants et Professeurs d'enseignement artistique ne percevant pas le RIFSEEP, ne sont pas concernés par l'attribution de ce CIA.

Chaque collectivité doit adopter les montants plafonds de l'IFSE et du CIA dans la limite de la somme des montants plafonds instaurés dans les corps de référence de la fonction publique d'Etat. Ces montants varient selon les groupes de fonction tels qu'ils ont été adoptés par délibération du 4 avril 2022 et selon que l'agent bénéficie ou pas d'un logement gratuit par nécessité de service.

Les autres dispositions de la délibération du 4 avril 2022 relative à l'instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et à l'abrogation de la délibération n°6 du 31 janvier 2022 restent inchangées.

Cette proposition a recueilli un avis favorable du CST lors de sa séance du 29 juin 2026.

Aussi je vous propose :

- D'abroger la délibération n°20 en date du 15 décembre 2025 portant attribution d'un CIA majoré versé au départ à la retraite des agents,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accorder un CIA majoré aux agents partant à la retraite, qui occupent un emploi permanent au sein de la collectivité et sans condition d'ancienneté, dans les conditions décrites ci-dessus,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

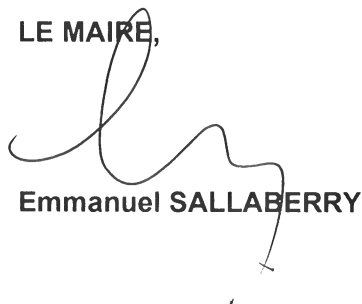
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**





## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 1.1 - Marchés publics**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 29** : Construction d'une cuisine centrale– Marché n°26-11/01 « Fondations/Gros œuvre » - SAS Dune Constructions - Garantie de paiement des fournisseurs

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Face à l'augmentation des prix de certaines matières premières qui peuvent affecter considérablement le déroulement de nombreuses opérations de travaux, le mécanisme conventionnel de la garantie de paiement peut bénéficier à certains fournisseurs et ainsi lever d'éventuels blocages.

En effet, ce mécanisme peut être utilisé dans le cadre d'un marché public sous la forme d'une « délégation au profit d'un tiers », sous réserve d'un encadrement particulier et d'un strict formalisme (Instruction n°12-012-M0 du 30 mai 2012 sur les marchés publics et la sous-traitance).

Cette délégation de paiement s'articule autour d'une convention tripartite, conclue entre le titulaire du marché de travaux (délégant), son fournisseur (délégataire) et la Ville de Talence, maître d'ouvrage (délégué), par laquelle la Ville accepte de payer directement le fournisseur du titulaire du marché de travaux, pour tout ou partie des matériaux commandés.

La vérification des matériaux ainsi que la garde des approvisionnements, restent à la charge du titulaire du marché de travaux. Les sommes versées au fournisseur par la Ville, maître d'ouvrage, sont alors déduites du montant du marché de travaux réglé au titulaire.

Sachant que le paiement par le maître d'ouvrage offre une garantie supplémentaire au fournisseur dans un contexte tendu et peut jouer un rôle d'accélérateur de commandes, je vous propose que la Ville de Talence, en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'une cuisine centrale, puisse ainsi payer des approvisionnements (stocks) constitués par DUNE CONSTRUCTION SAS 16 Rue Gay Lussac, 33700 MERIGNAC, titulaire du marché n°26-11/01 « Fondation/Gros œuvre ».

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint la convention relative au paiement par le maître d'ouvrage du fournisseur concerné, pour le compte du titulaire du marché de travaux précité. Cette convention s'apparente à une facilitation de paiement.

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à accorder la garantie de paiement précitée,
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces qui en découlent.

Adopté par 34 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

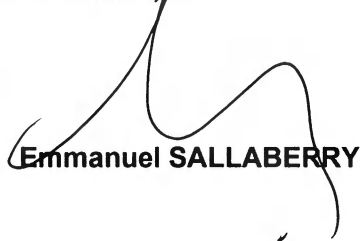
Le secrétaire de séance,



**Vincent BESNARD**



LE MAIRE,



**Emmanuel SALLABERRY**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**

### **Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants**

Le 6 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN, M. DELBREL, Mme MAYNADIER, M. DE LA BIGNE, M. DELLAC, M. KEREBEL, M. MENET, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR, M. FERNANDEZ

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme COSTAGLIOLI (procuration à Mme BALLIGAND), M. LAROSE (procuration à M. SALLABERRY), Mme KASDORF (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BIMBOIRE (procuration à Mme POUYE), Mme LAHAYE (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS EXCUSES** : M. JOYON, M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BESNARD**

\*\*\*\*\*

**N° 30** : Denrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) - Election de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

### **Monsieur le Maire expose :**

« Dans le cadre de la passation de marchés relatifs à certaines fournitures de denrées alimentaires et boissons, la Ville de Talence adhère (sans limitation de durée) au groupement de commandes « ADARCE » depuis 2012.

Je vous rappelle que par délibération du 21 mars 2026 enregistrée en Préfecture le 23 mars 2026, ont été élus les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres à caractère permanent de la Ville de Talence.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection, sur la base d'un scrutin à la majorité absolue et parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de notre commission d'appel d'offres à caractère permanent, d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) à la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes, présidée par le représentant du coordonnateur.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Les candidats proposés sont :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| - Mme Jacqueline CHADEBOST | Titulaire |
| - M. Arnaud DELBREL        | Suppléant |

Il est procédé au vote.

Nombre de voix obtenues :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Mme Jacqueline CHADEBOST | 34 VOIX |
| - M. Arnaud DELBREL        | 34 VOIX |

Sont donc élus :

- Mme Jacqueline CHADEBOST, titulaire  
- M. Arnaud DELBREL, suppléant. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR  
7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,  
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**MAIRIE DE TALENCE, le 7 juillet 2026**

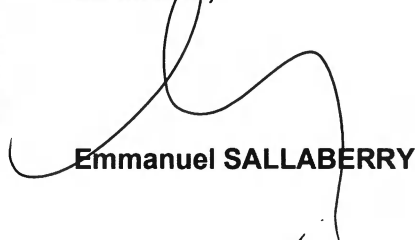
**Le secrétaire de séance,**



**Vincent BESNARD**



**LE MAIRE,**



**Emmanuel SALLABERRY**